



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2017.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; Michel JOYAUX ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Bernard BERTHOLON ; Eric CARRA ; Christiane JUGNET ; Audrey STANIS

Secrétaire : Michel JOYAUX

Absents excusés : François ISOREZ donne pouvoir à Bernard BERTHOLON ; Valérie SALIGNAT donne pouvoir à Pascale PIECHON

Absent : Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 27 février 2017
- Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes
- Budget communal
 - Vote du compte administratif 2016
 - Vote du compte de gestion 2016 du Receveur Municipal
 - Vote des subventions aux associations et organismes divers
 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 - Vote des taxes directes locales
 - Vote du budget primitif 2017
- Budget assainissement collectif
 - Vote du compte administratif 2016
 - Vote du compte de gestion 2016 du Receveur Municipal
 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
 - Vote du budget primitif 2017
- Budget assainissement non collectif
 - Vote du compte administratif 2016
 - Vote du compte de gestion 2016 du Receveur municipal
 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
 - Vote du budget primitif 2017
- Signature d'un bail
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 février 2017 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.



Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le bail du local commercial situé en rez-de-chaussée du 5 allée de la Forge. Le Conseil municipal avait déjà délibéré sur le loyer de ce local.

L'ajout du point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique sur la base duquel est calculée l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes. La délibération prise en 2014 faisant référence à l'indice brut 1015 désormais caduque, il convient de délibérer à nouveau sur les taux d'indemnités au Maire et aux Adjointes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

VU la délibération n°27/2014 du 14 avril 2014 fixant les taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ;

Considérant le barème des indemnités de fonction des élus fixant le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les élus des communes de 1 000 à 3 499 habitants à 43 % pour le Maire (article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) et à 16,5% pour les Adjointes au Maire (article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE de fixer les taux des indemnités de fonction des élus comme suit :

- Monsieur le Maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Pour chacun des quatre Adjointes : 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PRECISE que ces indemnités sont versées mensuellement et seront soumises aux majorations correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2017.

BUDGET COMMUNAL

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de séance, Monsieur Jean-Paul THORAL prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

Approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016 et en arrête les résultats comme suit :



SECTION DE FONCTIONNEMENT				
			Prévu	Réalisé
DEPENSES	011	Charges à caractère général	247 775,00 €	207 882,16 €
	012	Charges de personnel	296 500,00 €	284 771,16 €
	014	Atténuations de charges	47 000,00 €	46 594,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €	0,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	84 721,13 €	0,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	101 609,76 €	98 919,34 €
	66	Charges financières	22 204,11 €	22 104,11 €
TOTAL DES DEPENSES			811 810,00 €	660 270,77 €

RECETTES	013	Atténuation des charges	1 700,00 €	2 738,26 €
	70	Produits des services	69 400,00 €	76 349,01 €
	73	Impôts et taxes	441 260,00 €	429 887,32 €
	74	Dotations et participations	258 650,00 €	256 083,16 €
	75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	35 750,73 €
	77	Produits exceptionnels	5 800,00 €	5 864,32 €
	TOTAL DES RECETTES			811 810,00 €

→ Excédent de fonctionnement : 146 402,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
			Prévu	Réalisé
DEPENSE	16	Remboursement d'emprunts	54 476,81 €	54 476,81 €
		Dépenses d'équipement	742 196,00 €	164 595,64 €
	TOTAL DES DEPENSES			796 672,81 €

RECETTES	10	Dotations	62 402,00 €	44 780,42 €
	1068	Réserve	163 628,63 €	163 628,63 €
	16	Emprunts et dettes	375 418,37 €	0,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	84 721,13 €	0,00 €
	13	Subventions	60 060,95 €	104 418,95 €
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	50 441,73 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES			796 672,81 €

→ Excédent d'investissement : 93 755,55 €

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Communal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;



Statuant sur l'exécution du Budget communal de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur pour le Budget Communal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2017.

Il invite l'assemblée à les examiner.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

Association des familles de Rontalon	600 €
Club de l'accueil	600 €
Le p'tit Alanqué	1 500 €
Amicale de pétanque	300 €
Sentier botanique	300 €
Au-delà des mots	1 000 €
Amis de la maison paroissiale	300 €
Football Club	1 200 €
SPA (0,35 € par habitant)	429,45 €
MFR Tartaras	40 €
Lycée des Monts du Lyonnais	120 €
MFR St Laurent de Chamousset	40 €
Ecole de Chapoly	40 €
Ecole de Rontalon	2 200 €
MFR du Clos du Baz	40 €
TOTAL	8 709,45 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017 au compte 6574.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement ;

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de clôture de 146 402,03 €**

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	146 402,03 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	146 402,03 €



5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2017 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	011	Charges à caractère général	223 470,40 €
	012	Charges de personnel	318 925,00 €
	014	Atténuations de charges	47 000,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	47 010,46 €
	65	Autres charges de gestion courante	103 609,45 €
	66	Charges financières	22 934,69 €
	TOTAL DES DEPENSES		

RECETTES	013	Atténuation des charges	0,00 €
	70	Produits des services	69 050,00 €
	73	Impôts et taxes	431 250,00 €
	74	Dotations et participations	239 650,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		Restes à réaliser	355 170,00 €
	16	Remboursement d'emprunts	61 590,57 €
	27	Immobilisations financières	1 500,00 €
		Dépenses d'équipement	615 554,70 €
	TOTAL DES DEPENSES		

RECETTES		Restes à réaliser	259 447,00 €
	10	Dotations	55 986,47 €
	1068	Réserve	146 402,03 €
	16	Emprunts et dettes	242 886,06 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	47 010,46 €
	13	Subventions	122 885,97 €
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	144 197,28 €
		Produits de cession	15 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES		



Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2017 et en arrête les montants comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	774 950,00 €
Recettes	774 950,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 033 815,27 €
Recettes	1 033 815,27 €

DECIDE à treize voix pour et une abstention de ne pas augmenter les taux des produits des impositions aux contributions directes locales pour l'année 2017 et vote les taux pour l'année 2017 :

	Taux
Taxe d'habitation	19,06 %
Taxe foncière bâtie	28,27 %
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
--

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de séance, Monsieur Jean-Paul THORAL prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

Approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016 et en arrête les résultats comme suit :

Section d'exploitation :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	45 961,25 €	39 669,29 €
Recettes	45 961,25 €	46 330,73 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	333 828,64 €	39 638,12 €
Recettes	333 828,64 €	38 788,94 €

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le



détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur pour le Budget Assainissement Collectif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement ;

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un **excédent d'exploitation de clôture de 6 661,44 €**

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	6 661,44 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	6 661,44 €

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2017 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section d'exploitation, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSE	023	Virement à la section d'investissement	4 807,47 €
	6611	Intérêts des emprunts	3 981,02 €
	6811	Dotations aux amortissements	29 600,51 €
	TOTAL DES DEPENSES		38 389,00 €



RECETTE	70611	Redevances d'assainissement collectif	18 800,00 €
	741	Prime d'épuration	8 000,00 €
	777	Amortissement subvention station	11 589,00 €
	TOTAL DES RECETTES		38 389,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSE	1641	Remboursement d'emprunts	10 384,66 €
	1391	Amortissement subvention station	11 589,00 €
	2315	Travaux sur réseau d'assainissement	72 191,66 €
	TOTAL DES DEPENSES		94 165,32 €

RECETTES	001	Report d'excédent d'investissement	53 095,90 €
	021	Virement de la section d'exploitation	4 807,47 €
	10368	Réserves	6 661,44 €
	2813	Amortissements	16 738,00 €
	28158	Amortissements	12 862,51 €
	TOTAL DES RECETTES		94 165,32 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2017 et en arrête les montants comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	38 389,00 €
Recettes	38 389,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	94 165,32 €
Recettes	94 165,32 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de séance, Monsieur Jean-Paul THORAL prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

Approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016 et en arrête les résultats comme suit :



Section d'exploitation :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	11 953,91 €	4 131,20 €
Recettes	11 953,91 €	678,70 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Assainissement Non Collectif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du Budget Assainissement Non Collectif de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur pour le Budget Assainissement Non Collectif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un **excédent d'exploitation de clôture de 4 401,41 €**

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	4 401,41 €
Affectation en réserves à la section de fonctionnement 002	4 401,41 €

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2017 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section d'exploitation, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.



Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
	611	Dépenses de contrôle	6 000,00 €
	618	Divers	2 701,41 €
	6226	Honoraires	1 800,00 €
	TOTAL DES DEPENSES		10 501,41 €

	002	Excédent antérieur reporté	4 401,41 €
	7062	Redevances d'assainissement	6 100,00 €
	TOTAL DES RECETTES		10 501,41 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2017 et en arrête les montants comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	10 501,41 €
Recettes	10 501,41 €

SIGNATURE D'UN BAIL D'UN LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire expose que les travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste touchent à leur fin. Les infirmières ont sollicité le local commercial situé en rez-de-chaussée de ce bâtiment à compter du 4 avril 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le bail de ce local commercial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

VU la délibération n°51/2016 du 12 septembre 2016 fixant le tarif de location du local commercial situé 5 allée de la Forge ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Conseil municipal d'enfants

Pascale PIECHON expose que le projet de marché des agriculteurs et artisans de Rontalon du 14 mai 2017 avance. La banderole relative au potager collectif est prête à être installée.

Une commission jeunesse est programmée le 7 avril 2017 pour présenter le nouvel animateur de l'espace-jeunes.



Développement durable

Michel JOYAUX expose le compte rendu de la réunion relative à l'alimentation responsable organisée par la COPAMO.

Dans le cadre de la réunion « REXTEX – plan anti dissémination du chikungunya, de la dengue et de zika », il explique que l'ARS peut mettre à disposition de la commune des expositions portant sur la lutte contre les moustiques vecteurs de maladie et sur l'ambrosie. Ces expositions pourraient être organisées à l'échelle de la Communauté de Communes.

Il expose qu'à l'occasion du nettoyage de printemps, il a été constaté que la quantité de déchets ramassés baisse d'une année sur l'autre.

Syndicat des Eaux Millery-Mornant

Jean-Yves BOUCHUT expose que le budget du syndicat a été voté. Il comprend entre autres des travaux sur le Chemin du Roman.

Alcaly

Jean-Yves BOUCHUT expose qu'un week-end de mobilisation contre la création de l'A45 est prévu les 1^{er} et 2 juillet 2017. L'association tiendra son assemblée générale le 10 avril à la Maison des Alanqués.

Centrales Villageoises en Pays Mornantais

Jean-Yves BOUCHUT expose que les quatre toits retenus à Rontalon pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre des CVPM ont été validés par les services d'Enedis.

QUESTIONS DIVERSES

Référent Bois-Forêt

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndical de l'Ouest Lyonnais sollicitant la désignation d'un référent bois-forêt pour suivre les actions relatives aux travaux forestiers prévus sur son territoire.

Jean-Paul THORAL est désigné référent.

Jean-Yves BOUCHUT et Jean-Paul THORAL seront présents à la réunion organisée par l'ADDEAR du Rhône sur le thème « transmettre dans un contexte péri-urbain c'est possible » le 30 mars 2017 à Messimy.

Classement ZSCS dans le Rhône

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles dans le Rhône. La fédération sollicite le soutien des Maires pour demander la prise en compte de critères complémentaires pour le classement des territoires en zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS) qui permet aux élevages situés dans des zones possédant des handicaps d'être soutenus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger un courrier de soutien à la FDSEA69.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose que des travaux à l'église doivent être entrepris dans les meilleurs délais. Toutefois, ces montants n'ont pas pu être inscrits au budget 2017 faute de subvention et de soutien financier.

Il propose que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine qui pourra en contrepartie monter un dossier de levée de fonds privés afin de financer ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la Fondation du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.